
DIRECTION DE CABINET



AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

DIRECTION GENERALE

Bangui le,

DIRECTION DE LA FORMATION ET DU CONSEIL
EN ORGANISATIONS

SERVICE DE CONSULTANTS :

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE D'ELABORER ET D'HARMONISER LES CONTENUS DES MODULES THEORIQUES ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

1. Objet et financement

L'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) a obtenu un concours financier de l'Agence Française de Développement (AFD) pour mettre en œuvre le Projet d'Appui au Développement de l'Apprentissage (PADA).

L'objectif du projet est d'appuyer le développement de formations courtes basées sur les compétences et sur l'alternance afin de former professionnellement 1754 jeunes centrafricains déscolarisés dans toutes les zones sécurisées du pays. La finalité est d'améliorer les perspectives d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes et de développer le capital humain national.

Dans le cadre de ce projet, l'ACFPE, à travers l'Unité Technique d'Exécution du Projet (UTEP), à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer le paiement d'un prestataire chargé d'élaborer et d'harmoniser des modules théoriques de formation pour des apprentis et de former les enseignants sur ces modules.

2. Contenu des Services

Les Service du consultant auront pour objet de rédiger les contenus des trente-trois (33) matières théoriques qui seront enseignées dans les CFPT aux Apprentis. Ces matières sont constituées des 30 métiers retenus dans le cadre du projet et des trois (3) matières communes.

Matières de technologies	Matières communes
- Réparateur groupe électrogène ; - Mécanique d'Entretien Automobile ; - Réparateur motocyclette ;	- Français/calcul ; - Instruction civique ; - Gestion entrepreneuriale ;

<ul style="list-style-type: none"> - Réparateur froid-climatisation ; - Soudeur à l'arc ; - Carreleur ; - Coffreur-Ferrailleur ; - Menuisier – Charpentier ; - Peintre du bâtiment ; - Plombier ; - Electricien du bâtiment ; - Maçon. - Technicien en transformation alimentaire ; - Maraicher ; - Aviculteur ; - Boulanger - Coiffeuse dame et soins de la peau ; - Coiffeur homme ; - Couturier mixte ; - Sérigraphie-peintre ; - Pneumatique ; - Agent de maintenance informatique ; - Bijoutier ; - Vannier ; - Sculpteur sur bois ; - Cordonnier – cireur ; - Fondeur ; - Forgeron ; - Briquetier ; - Employé en cuisine du monde ; 	
--	--

La seconde partie de l'activité consiste en l'appropriation de ces contenus par les Formateurs/Enseignants des centres de formation professionnelle et technique (CFPT). En effet, ceux-ci seront en charge de dispenser les cours théoriques aux apprentis. Ces formations réuniront 160 formateurs (128 de Bangui, 16 de Bimbo et 16 de Bégoua) et seront scindées en huit (8) groupes de vingt (20) formateurs chacun. La durée de formation pour chaque groupe est de deux (2) jours.

Pour ce faire, le prestataire disposera de 30 jours de travail à la suite desquels un atelier de validation de trois (3) jours sera organisé à l'ACFPE.

Le marché de prestations de services sera contracté par l'ACFPE sur financement de l'AFD.

La durée de la mission est estimée à trente (30) jours maximum à compter de la date de signature du contrat entre l'ACFPE et le Consultant. Elle devra s'achever au plus tard le 30 aout 2021.

3. Qualification du Prestataire

Le Prestataire peut être un centre de formation, une association, une ONG ou toute autre structure capable d'assurer la prestation sollicitée.

Le Prestataire doit remplir les conditions suivantes pour mener la mission:

- bonne connaissance et expérience professionnelle avérée en matière d'élaboration de supports pédagogiques ;
- bonne capacité à développer des modules pédagogiques pour un public déscolarisé et à faire des propositions innovantes pour faciliter l'apprentissage de ce public cible ;
- disposer de connaissances et expertises techniques dans les domaines de la formation professionnelle particulièrement l'apprentissage ;
- disposer de cadres compétents et disposant de capacités linguistiques adéquates (maîtrise de la langue française, orale et écrite) ;
- avoir des expériences en matière d'approches et démarches participatives ;
- avoir une bonne connaissance des contextes et enjeux relatifs de la formation professionnelle en Centrafrique ;
- être capable ou faire la démonstration de sa capacité de produire en un temps record les attendus de la mission.

Les Prestataires devront fournir un dossier indiquant les diverses qualifications et capacités techniques à réaliser la prestation (brochures/manuels, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.).

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés similaires au type de prestation recherchée ;
- De la nature des services et méthodologies de prestation ;
- Du domaine et de l'expertise technique notamment une bonne connaissance en matière de pédagogie et de très grandes connaissances dans les domaines de la formation professionnelle particulièrement l'apprentissage ;
- Du contexte de la RCA.

L'ACFPE examinera également la pertinence des candidatures au regard des critères suivants :

- Expérience avérée d'au moins cinq (05) ans du prestataire en matière de pédagogie ;
- Références pertinentes du prestataire sur des prestations de services similaires ;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Prestataire.

4. Modalités de participation

L'ACFPE invite les consultants intéressés à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission. Ces informations devront être présentées sous la forme d'un dossier constitué comme suit :

- i. une lettre de manifestation d'intérêt faisant état de leur souhait d'être présélectionné ;
- ii. leurs références dans des prestations de complexité et volume similaires dans la limite de 10 références les plus pertinentes et de moins de 10 ans. Les contacts actifs téléphoniques et/ou mails des bénéficiaires ou bailleurs devront être

- précisés pour chaque expérience. La délivrance d'attestation de bonne fin n'est pas nécessaire à ce stade de la procédure ;
- iii. une liste du personnel permanent du cabinet mobilisable pour les services avec un résumé de leur qualification et expérience ;
 - iv. les coordonnées du responsable du cabinet à qui adresser le résultat de cette appel à manifestation d'intérêt ;
 - v. toutes autres informations permettant d'évaluer les capacités du cabinet ;
 - vi. La déclaration d'intégrité dûment datée et signée (en annexe à ce document ou accessible au sein de la directive sur la passation des marchés sur le site www.afd.fr).

Les critères de sélection des consultants intéressés porteront, au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, sur la similitude / proximité entre les Services et les références du consultant : ampleur des contrats des références cités, nature des prestations, domaine technique, contexte géographique.

Au stade suivant de l'appel d'offres, la sélection sera basée sur la qualité et le coût. A ce titre les critères de sélection de la future Demande de Propositions accorderont une part essentielle à la qualité de la proposition méthodologique et à l'organisation et qualification de l'équipe qui sera proposée.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avant le **9 juillet 2021**, 15h30 (TU), aux adresses électroniques : zoumat77@gmail.com, ken.dechadirac@expertisefrance.fr

Le consultant doit remettre un dossier complet et signé de son représentant légal, comprenant tous les documents indiqués, en version électronique. Les documents seront enregistrés en version PDF.

Les candidats intéressés peuvent également remettre un dossier complet au format papier en 4 exemplaires à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'ACFPE,
2473, avenue de l'indépendance
BP 1744 Bangui, République Centrafricaine**

A l'issue de cette phase, une liste restreinte d'un maximum de six (6) consultants, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels l'ACFPE adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Toute demande de renseignement complémentaire devra être transmise à l'ACFPE, dans un délai limite de 7 jours avant la date de remise des candidatures. Les demandes devront systématiquement être transmises par courrier scanné avec accusé de réception aux adresses suivantes : zoumat77@gmail.com, et ken.dechadirac@expertisefrance.fr.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'ACFPE et de l'AFD d'inclure celui-ci dans la liste restreinte. L'ACFPE se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel à manifestation d'intérêt.

DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' "AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre Groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre Groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>² ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre Groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre Groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre Groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de³ _____

En date du _____ jour de _____

³ En cas de Groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Annexe 2
PRESENTATION DU CONSULTANT

Raison sociale du consultant : (nom du cabinet)

Adresse complète du siège du c : (préciser boîte postale, téléphone et adresse électronique)

Représentant du consultant : (Personne agissant au nom et pour le compte du consultant dans le cadre de la présente manifestation d'intérêt, préciser son adresse complète)

Principaux domaines de compétences du consultant : (préciser les domaines d'activité et le type de prestations fournies dans ces domaines)

Personnel cadre permanent du consultant : (indiquer le nombre et la qualification par spécialité)

Annexe 3
PRESENTATION DES PRESTATIONS SIMILAIRES FOURNIES PAR LE CONSULTANT

NB : Chaque prestation similaire fournie par le consultant sera présentée conformément au tableau ci-dessous. Joindre à chaque tableau, les pages de garde et de signature du marché/contrat

Références marché/contrat, relatif aux prestations fournies : (numéro, code etc.)	
Montant total des prestations que vous avez fournies : (en monnaie locale et en devises si la monnaie locale n'est pas le CFA)	
Origine des FONDS: (financement)	
Nom du projet : (appellation complète et officielle du projet)	
Lieu de déroulement du projet (préciser le pays et la ville) :	
Description sommaire du projet : (la description doit fournir tous les renseignements permettant de se faire une idée précise de l'envergure du projet)	
Description des services rendus par votre société pour la réalisation du projet (la description doit permettre de se faire une idée précise de la nature des prestations que vous avez fournies)	
Identité des experts employés pour la conduite des prestations (préciser la qualification et le poste ou le rôle qu'ils ont joué dans l'exécution des prestations que votre société a fournies pour ce projet)	
Sociétés partenaires ou associées pour la conduite du projet (préciser le rôle de chaque société partenaire)	
Date de démarrage du projet: (mois/année)	Date d'achèvement du projet : (mois/année)
Nom du client (Ministère de --- /Direction Générale de – ou Maîtrise d'Ouvrage de -- ou Projet de ---, ou commune de --- etc.)	
Adresse du client : (Boîte postale, téléphone, adresse électronique)	
Nom et fonction d'au moins deux responsables du client ayant supervisé le déroulement du projet (Directeur/Coordonnateur du projet, Responsable d'équipe etc.)	